

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2016-141
Direction Infrastructures
Service du génie
Objet : Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) – phase 1 : <ul style="list-style-type: none">- Autorisation de financement pour la dépense relative au fournisseur d'utilité publique Hydro-Québec ;- Engagement de la Ville envers le fournisseur d'utilité publique Hydro-Québec ;- Autorisation de contrat de gré à gré avec le fournisseur d'utilité publique Hydro-Québec;- Engagement envers le MDDELCC.
Date : 19 octobre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Projet PTI : RES-10330 : Installation de services sur la rue des Riveurs – 3 phases

Dans le cadre du projet stratégique de développement du parc industriel Lauzon, les travaux d'installation des services sur la rue des Riveurs (phase 1) sont en cours et se poursuivront en 2017.

Le conseil de la Ville, par la résolution CV-2016-03-32 (document d'aide à la décision INF-GEN-2016-019), adoptait le règlement d'emprunt spécifique RV-2016-15-56 pour le financement de ces travaux. Une modification de ce règlement était effectuée par la résolution CV-2016-03-57 (document d'aide à la décision INF-GEN-2016-077).

L'installation d'une nouvelle ligne électrique est prévue au sein du projet afin d'alimenter les nouveaux terrains industriels. La Ville sollicite le développement de la ligne électrique et doit assumer le coût d'installation des services d'Hydro-Québec en premier lieu pour être remboursé en partie par la suite, et ce, au fur et à mesure du branchement des nouveaux clients, dans les années qui suivent l'installation de la ligne. Le fournisseur d'utilité publique Hydro-Québec va devoir procéder à l'ingénierie, à la construction de leur réseau et à la refacturation à la Ville. Il est donc nécessaire :

- d'autoriser le financement de cette dépense ;
- d'autoriser la signature de contrat de gré avec gré de plus de 25 000 \$ avec ce fournisseur d'utilité publique avant la réalisation de ces activités par le fournisseur d'utilité publique;
- s'engager envers le fournisseur d'utilité publique à rembourser les frais encourus et engagés si la Ville abandonne le projet.

Il est à noter que la dépense relative à la fourniture des services d'Hydro-Québec n'a pas été intégrée au règlement d'emprunt spécifique du projet RV-2016-15-56. Le règlement d'emprunt sera alors déjà fermé et la taxe de secteur appliquée.

De plus, lors du processus d'obtention de l'autorisation en vertu de l'art.32 de la LQE, un engagement de la part de la Direction générale a été donné au MDDELCC au mois d'août 2016 pour fin d'obtention de l'autorisation, nécessaire au démarrage des travaux de la rue des Riveurs. Cet engagement comprenait la transmission à venir d'une résolution du conseil de la Ville concernant la transmission des documents de caractérisations environnementales complémentaires, l'engagement à enlever les matériaux recyclés et les sols contaminés le cas échéant, et de procéder à l'enregistrement d'un avis de contamination si requis dans le cadre de l'autorisation de «prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sous une partie de la rue des Riveurs – Ville de Lévis (secteur Lauzon) (V/Réf: 7311-12-02-21480-7S / 401382492)». Il est donc nécessaire de transmettre au MDDELCC une résolution du conseil de la Ville en conséquence.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Sans objet.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- Réalisation des travaux de la rue des Riveurs (phase 1) Août-Novembre 2016
Fin mars-Mai 2017
- Ingénierie et travaux d'Hydro-Québec Octobre 2016 – Mars 2017*

*dates d'intervention d'Hydro-Québec susceptibles d'être modifiées suivant leur avancement

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus Impacts	2016	2017	2018
Estimation des honoraires et travaux d'Hydro Québec	121 800\$		
Imprévus reliés (30%)	36 540\$		
Total (avant taxes)	158 340\$		
Taxes nettes (4,9875%)	7 897\$		
Total (taxes nettes incluses)	166 237\$		

Montant arrondi à financer (hors règlement d'emprunt) : 167 000\$

Note :

La partie non remboursée par Hydro-Québec après le branchement de 100% des futures installations est estimée à environ 18 200\$ avant taxes, soit 19 110\$ taxes nettes.

L'encaissement du remboursement des installations des services par Hydro-Québec fait au fur et à mesure des branchements s'effectuera au fonds général 01-233-90-004 Hydro-Québec remb. selon entente ou progr.

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :
167 000\$ taxes nettes incluses. Excédent de fonctionnement accumulé non affecté

Commentaires

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté a présentement les disponibilités pour le montant de cette dépense.

Numéro du projet PTI : RES-10330 2016 2017 2018
Montants 4 797 000\$ 0\$ 3 000 000\$

PTI 2016-2017-2018 adopté le 14 décembre 2015								
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers \$			Financements			
		2016	2017	2018	Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016	Autres sources 2016
RES-10330	Installation de services sur la rue des Riveurs – 3 phases	4797	0	3000	2400	0	0	2397

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable
d'activité budgétaire



Date : 19 / 10 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Cette fiche de prise décision doit être traitée lors de la séance du comité exécutif du 1^{er} novembre 2016 et de la séance du conseil de Ville du 14 novembre 2016, afin de respecter l'échéancier de réalisation.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Vincent Vu, directeur Direction de l'approvisionnement	10/10/2016	Volet - validation contrat de gré à gré
René Vachon Conseillère aux finances	17/10/2016	Volet - finances
Élaine Boutin Conseillère en environnement	30/09/2016	Volet - environnement

RECOMMANDATION (énoncé)

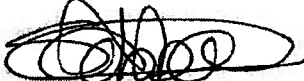
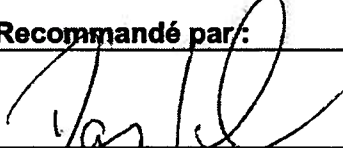

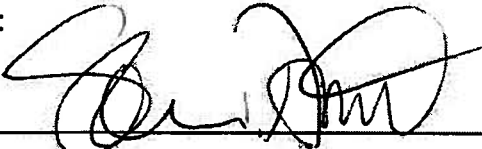
Il est recommandé au comité exécutif :

- D'autoriser le financement relatif au contrat de gré à gré avec Hydro-Québec, de plus de 25 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté;
- D'attribuer le contrat de gré à gré au fournisseur d'utilité publique Hydro-Québec ;
- De s'engager envers le fournisseur d'utilité publique Hydro-Québec à rembourser les frais encourus et engagés si la Ville abandonne le projet.


Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de Ville :

- De financer la dépense relative à l'installation des services d'utilité publique sur la rue des Riveurs-phase 1 (Parc industriel Lauzon) au montant maximal de 167 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.
- De s'engager auprès du MDDELCC à transmettre les documents de caractérisations environnementales complémentaires, à enlever les matériaux recyclés et les sols contaminés le cas échéant et de procéder à l'enregistrement d'un avis de contamination si requis, dans le cadre de l'autorisation de «prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sous une partie de la rue des Riveurs – Ville de Lévis (secteur Lauzon) (V/Réf : 7311-12-02-21480-7S / 401382492)».

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Soléna Jabbour, ing		Titre d'emploi : Conseillère en gestion de projets d'infrastructures	
			
Recommandé par :			
			
Dany Lachance, ing. Coordonnateur		Louis Audet, ing. Chef de service	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2010/10/2016	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 2016/10/12/1